

AMUNDI ACTIONS EURO ISR - I2

SYNTHESE DE
GESTION

31/03/2018

ACTION ■

Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 7 588 016,12 (EUR)
Date de VL et d'actif géré : 29/03/2018
Actif géré : 345,87 (millions EUR)
Code ISIN : FR0010458760
Indice de référence : MSCI EMU
Notation Morningstar "Overall" © : 3
Catégorie Morningstar © :
EUROZONE LARGE-CAP EQUITY
Nombre de fonds de la catégorie : 955
Date de notation : 28/02/2018

Objectif d'investissement

L'équipe de gestion vise à obtenir une performance supérieure ou égale à l'indice MSCI EMU en investissant dans les principales valeurs de la zone euro selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette gestion se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les titres sont sélectionnés dans toutes les branches d'activité, sans exclusion sectorielle.

Profil de risque et de rendement (SRRI)



▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▲ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances

Evolution de la performance (base 100) *



Performances glissantes *

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	29/12/2017	28/02/2018	29/12/2017	31/03/2017	31/03/2015	28/03/2013	14/06/2006
Portefeuille	-2,71%	-2,44%	-2,71%	2,08%	4,82%	57,98%	51,60%
Indice	-2,81%	-2,11%	-2,81%	2,07%	5,59%	57,66%	57,02%
Ecart	0,10%	-0,34%	0,10%	0,01%	-0,78%	0,32%	-5,43%

Performances calendaires (1) *

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Portefeuille	12,51%	2,43%	10,98%	5,35%	22,44%	19,18%	-17,16%	3,73%	28,00%	-44,78%
Indice	12,49%	4,37%	9,81%	4,32%	23,36%	19,31%	-14,89%	2,40%	27,32%	-44,85%
Ecart	0,03%	-1,94%	1,17%	1,04%	-0,92%	-0,13%	-2,27%	1,33%	0,68%	0,07%

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateurs

Nombre de lignes en portefeuille 118

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs)

	Portefeuille
INTESA SANPAOLO SPA	3,97%
ALLIANZ SE	3,31%
TOTAL SA	2,92%
BANCO SANTANDER SA	2,63%
HENKEL AG AND CO KGAA	2,50%
DAIMLER AG	2,28%
BASF SE	2,01%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1,93%
BMW-BAYERISCHE MOTOR WERKE AG	1,78%
SIEMENS AG	1,73%
Total	25,05%

Indicateur(s) glissant(s)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	9,94%	17,28%	16,24%
Volatilité de l'indice	9,92%	17,23%	16,13%
Tracking Error ex-post	1,03%	1,22%	1,17%
Ratio d'information	-0,07	-0,23	0,04
Ratio de Sharpe	0,33	0,09	0,60
Beta	1,00	1,00	1,00

Analyse des rendements

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-61,12%
Délai de recouvrement (jours)	2184
Moins bon mois	10/2008
Moins bonne performance	-16,70%
Meilleur mois	04/2009
Meilleure performance	16,27%

ACTION ■



Lionel Brafman
Responsable Gestion Indicielle & Multistratégie



Vincent Masson
Gérant de portefeuille senior - Index & Multistratégies

Commentaire de gestion

Les enjeux ESG du secteur des semi-conducteurs sont principalement les consommations d'énergie (phases de production et d'utilisation des produits) et d'eau (forts besoins en eau ultra-pure), mais aussi la gestion de la chaîne d'approvisionnement (sous-traitance et problèmes relatifs aux conditions de travail) et de sa main d'œuvre (besoin en employés qualifiés pour la recherche et développement).

Infineon possède une bonne gestion environnementale de son appareil de production, ce qui lui permet de présenter de bonnes performances en termes de consommation et de traitement d'eau, ainsi que pour la gestion des rejets qui contiennent souvent des produits chimiques ou gaz toxiques. Infineon se démarque par l'engagement de son conseil d'administration sur les questions de développement durable ainsi que par son portefeuille de produits qui facilite la génération d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables comme l'éolien ou le solaire.

STMicroelectronics est particulièrement performant concernant la consommation en électricité de ses sites de production, qui provient en grande partie de sources d'énergie renouvelables. L'empreinte carbone et la consommation en eau par produit ont nettement diminué ces dernières années. L'attention portée par STMicroelectronics aux conditions de travail de ses centres de production est également remarquable, notamment les sites les plus sujets à controverses situés en Asie qui sont régulièrement audités.

Composition du portefeuille

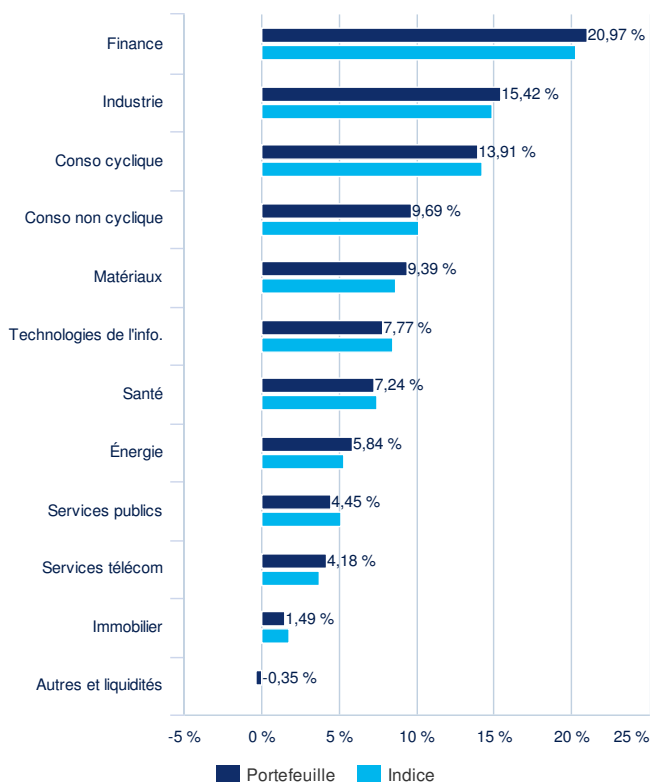
Principales surpondérations (% d'actif)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
INTESA SANPAOLO SPA	3,97%	1,08%	2,89%
HENKEL AG AND CO KGAA	2,50%	0,75%	1,75%
RANDSTAD HOLDING NV	1,56%	0,16%	1,40%
BOUYGUES SA	1,58%	0,22%	1,35%
STORA ENSO OYJ	1,53%	0,21%	1,33%
EURAZEO	1,40%	0,08%	1,32%
KONINKLIJKE KPN NV	1,50%	0,21%	1,29%
COVESTRO AG	1,61%	0,33%	1,29%
AXEL SPRINGER SE	1,36%	0,08%	1,28%
ALLIANZ SE	3,31%	2,07%	1,24%

Principales sous-pondérations (% d'actif)

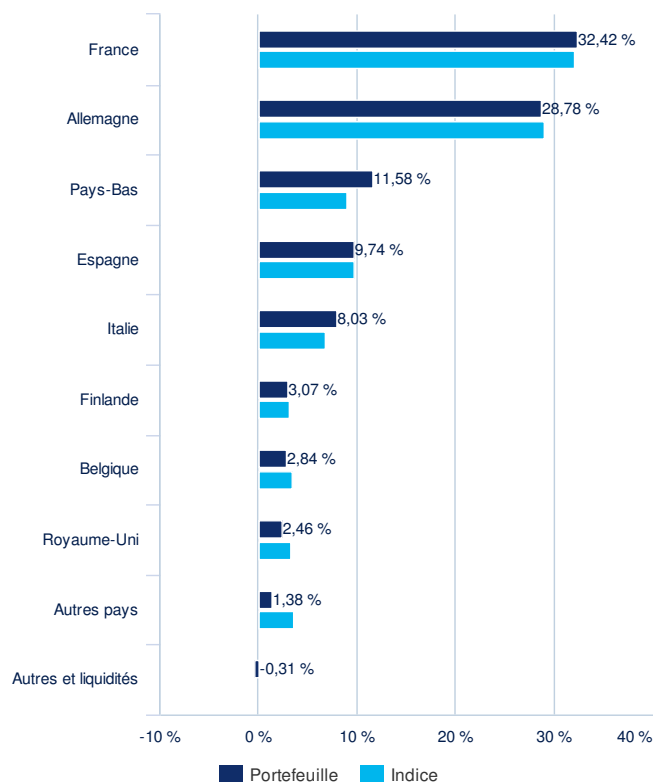
	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
VOLKSWAGEN AG	-	0,89%	-0,89%
MUNICH REINSURANCE COMPANY	-	0,74%	-0,74%
SOCIETE GENERALE	0,15%	0,86%	-0,70%
ORANGE SA	-	0,69%	-0,69%
NOKIA OYJ	-	0,66%	-0,66%
FRESENIUS SE & CO KGAA	-	0,65%	-0,65%
OREAL (L) SA	0,53%	1,17%	-0,64%
ANHEUSER-BUSCH INBEV NV	1,09%	1,72%	-0,62%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	-	0,62%	-0,62%
NXP SEMICONDUCTOR NV	0,20%	0,81%	-0,61%

Répartition sectorielle



Hors prise en compte des produits dérivés.

Répartition géographique



Hors prise en compte des produits dérivés.

ACTION ■

Caractéristiques principales

Forme juridique	SICAV
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	12/06/2006
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010458760
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 action(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	2,50%
Frais de gestion directs annuels maximum	0,70% TTC
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0%
Frais courants	1,01% (prélevés) - 30/12/2016
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Historique de l'indice de référence	21/05/1999: 100.00% MSCI EMU

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

©2018 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

ACTION ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



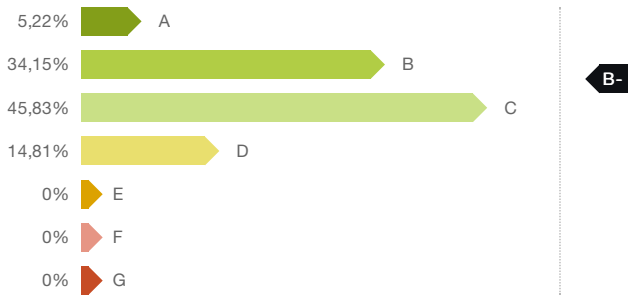
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G ¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille ²

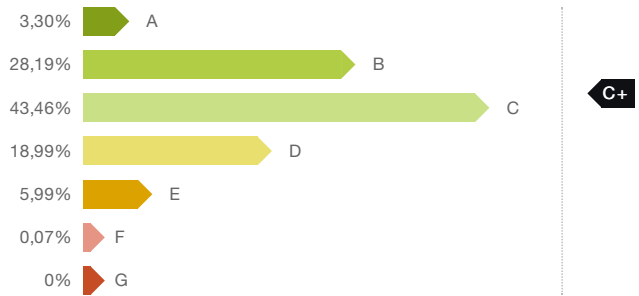
Note ESG moyenne

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²



De l'univers de référence³



Evaluation par critère ESG

Environnement	C+
Social	C
Gouvernance	B-
Note Globale	B-

Couverture de l'analyse ESG²

Nombre d'émetteurs	115
% du portefeuille noté ESG ²	100%

Certification et Label ISR



¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG <http://www.afg.asso.fr>.

ACTION ■

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

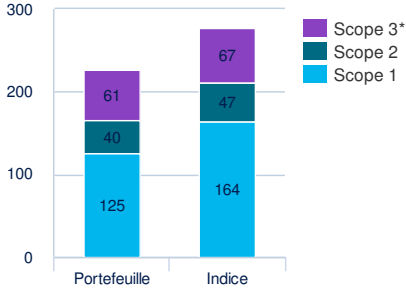
Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

ACTION ■

Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

Environnement

Emissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires



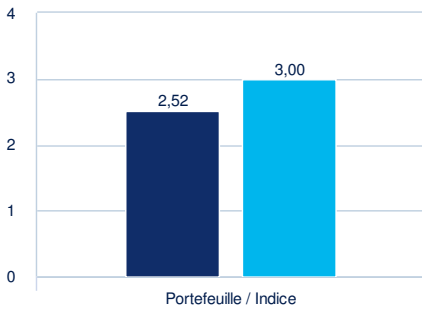
Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 100% 99,81%

Social

Accidentologie - en millions d'heures²

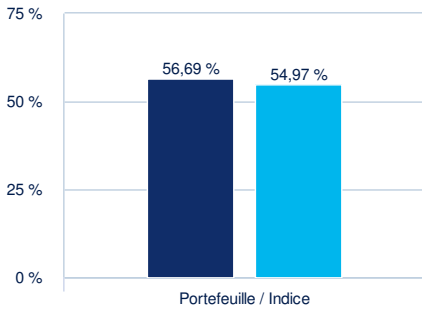


Temps perdu à cause des accidents du travail en millions d'heures.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 52,15% 43,01%

Gouvernance

Indépendance du Conseil d'Administration²



Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 90,71% 91,00%

Sources et définitions

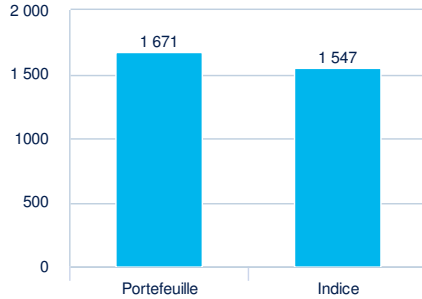
1. Les données sur émissions carbone sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

Définition des scopes :

- **Scope 1** : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- **Scope 2** : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- **Scope 3** : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

2. Les données de ces indicateurs sont fournies par MSCI.

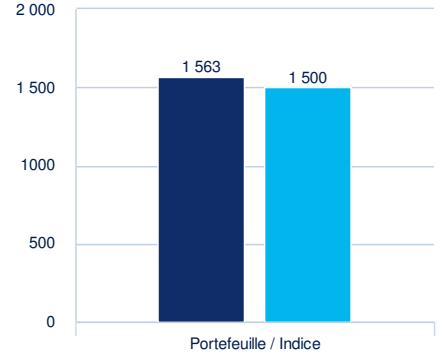
Réserves carbone par million d'euros investis



Ce graphique mesure les réserves carbone du portefeuille en tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis. Il constitue un indicateur des émissions potentielles, résultant de la combustion des réserves fossiles, induites par l'investissement dans ce portefeuille.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 8,27% 7,58%

Consommation d'eau par million d'euros de chiffre d'affaires²

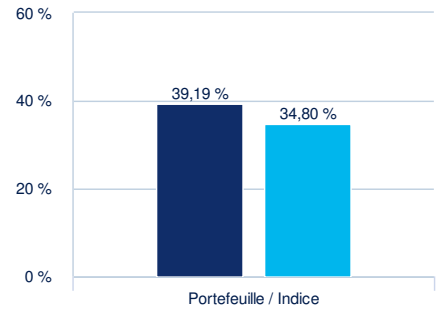


Consommation d'eau en m3 rapportée à un million de chiffre d'affaires.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 10,70% 10,89%

Respect des droits humains

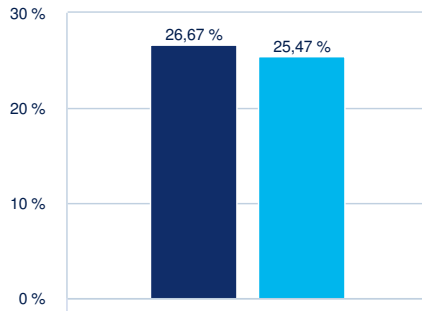
Protection et représentativité des salariés²



Pourcentage des salariés représentés par des conventions collectives

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 62,34% 56,20%

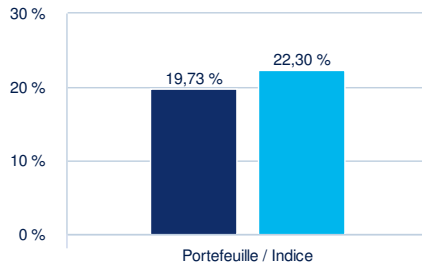
Diversité du conseil d'Administration²



Pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 88,71% 86,49%

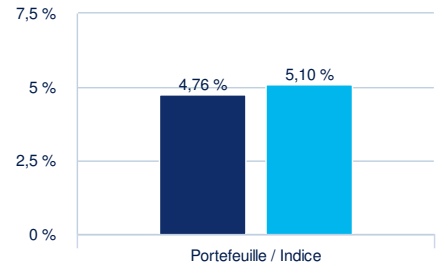
Répartition des pouvoirs²



Pourcentage d'entreprises dont le Directeur Général est également Président du Conseil d'Administration. C'est un indicateur de la répartition des pouvoirs au sein de l'entreprise et de préservation contre les conflits d'intérêts.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 99,54% 98,32%

Rapport des frais d'audit / consulting²



Pourcentage d'entreprises payant plus d'honoraires non liés à l'audit que d'honoraires d'audit (des frais non liés à l'audit élevés et récurrents peuvent potentiellement impacter l'indépendance de l'audit)

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 99,54% 98,32%